



Conseil de communauté du 19 mai 2006

Pavillon d'Oc - Toulouse

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2006-05-ADM-04

Association Mix Arts Myrys : Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux

L'an deux mille six, le dix neuf mai à dix heures, sous la Présidence de Monsieur Bernard SICARD, 1^{er} Vice-Président, le Conseil de Communauté s'est réuni au Pavillon d'Oc à Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	69
Présents :	51
Procurations :	11
Date de convocation :	10 mai 2006

Présents

	Titulaire	Suppléant
Aucamville	M. Gérard ANDRE	
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL	
Balma	M. Stéphane COPPEY	
Beauzelle	M. Jacques BERGER	
Blagnac	M. Christian BERGON M. Bernard KELLER	
Colomiers	M. Louis GERMAIN M. Bernard SICARD	
Cornebarrieu	M. Gilles DE FALETANS	
Cugnaux	M. Philippe GUERIN M. Philippe RIPOCHE	
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD	
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE	
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS	
Quint-Fonsegrives		M. René GUILLOT
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE	M. Gérard BELLANTI
Saint-Orens	M. Claude MÉRONO M. Christian SEMPÉ	
Seilh	M. Lucien VILLEBASSE	M. Christian PAUL
Toulouse	M. Roger ATSARIAS Mme Monique BARBIER Mme Florence BAUDIS Mme Jacqueline BAYLÉ M. René BOUSCATEL M. Bernard BOUSQUET Mme Marie-Thérèse CARSALADE M. François CHOLLET Mme Michèle CLAUX M. Laurent CUZACQ Mme Danièle DAMIN Mme Christine DE VEYRAC Mme Françoise DE VEYRINAS M. Jean DIEBOLD Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES M. Philippe DUFETELLE Mme Colette DURAND-ADER	

	M. Jean-Michel LATTES M. Jean-Pierre LLORET Mme Brigitte MICOULEAU M. Jean-Luc MOUDENC M. Gérard NAON M. Jean-Claude PAIX M. Christian RAOUST M. Christian RAYNAL
Tournefeuille	Mme Danielle BUYS M. Bernard MARUEJOULS M. Claude RAYNAL
L'Union	M. Gilbert ANATOLE M. Georges BEYNEY
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

	Titulaire	Pouvoir à
Balma	M. Alain FILLOLA	M. Claude RAYNAL
Blagnac	M. Joseph CARLES	M. Bernard KELLER
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO	M. Roger ATSARIAS
Colomiers	M. Guy LAURENT M. Pierre SEUBE	M. Louis GERMAIN M. Bernard SICARD
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE	M. Gilles DE FALETANS
Toulouse	Mme Marie-Ange ALET-RICARD Mme Marie DEQUÉ M. Serge DIDIER M. Georges ESTIBAL Mme Annette LAIGNEAU	Mme Monique BARBIER Mme Colette DURAND-ADER M. Laurent CUZACQ Mme Marie-Thérèse CARSALADE Mme Brigitte MICOULEAU

Délégués titulaires excusés

Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ
Gagnac-sur-Garonne	M. Pierre PUJOL
Pibrac	M. Robert BON
Toulouse	M. Jean-Jacques BOLZAN M. Philippe DOUSTE-BLAZY M. Louis GAUBERT M. Jacques MONTAGUT



Délibération n° 2006-05-ADM-04

Association Mix Arts Myrys : Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux

Exposé

Par délibération en date du 27 mai 2005, le Conseil de Communauté a approuvé la convention cadre et le protocole de concours financiers dans lesquels le Grand Toulouse, le Conseil Général de la Haute Garonne, le Conseil Régional Midi-Pyrénées et l'Etat s'engageaient solidairement à accompagner la relocalisation du projet artistique et culturel de l'association Mix'Art Myrys notamment par une mise à disposition gratuite de locaux.

Le contrat de mise à disposition des locaux situés 8, rue Ferdinand Lassalle à Toulouse, conclu entre le Grand Toulouse et l'association, a pris effet le 1er juin 2005 pour une durée de un an renouvelable deux fois pour la même durée.

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver le renouvellement de cette convention de mise à disposition pour une durée de un an à compter du 1er juin 2006 dans les mêmes conditions.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 27 mai 2005,

Vu le contrat de mise à disposition en date du 1er juin 2005,

Vu l'avis favorable du Bureau du 14 avril 2006,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver le renouvellement pour une durée d'un an du contrat de mise à disposition des locaux situés 8, rue Ferdinand Lassalle à Toulouse, au profit de l'association Mix'Art Myrys.

Article 2

Dit que les conditions de cette mise à disposition restent celles qui sont énoncées dans la convention du 1er juin 2005.

Résultat du vote :

- Pour : 62
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 30 mai 2006

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Philippe DOUSTE-BLAZY